



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

RÉUNION (visio) - 3 JANVIER 2022

Compte-rendu

Une réunion en visio-conférence présidée par le Directeur, M BROCARD, s'est déroulée en début d'après-midi le lundi 3 janvier 2022 : l'ordre du jour portait sur la situation sanitaire et les instructions gouvernementales renforçant le télétravail dans l'ensemble des administrations à partir du 3 janvier, et ce, jusqu'au 24 janvier 2022.

Dans ce contexte, le Directeur a indiqué que la DGFIP était dans une logique de continuation normale de ses activités avec une généralisation du télétravail partout où cela serait possible tout en poursuivant les évolutions structurelles et notamment le NRP...

La Direction a évoqué la circulaire du 29 décembre 2021 de la Ministre de la Fonction Publique évoquant le recours au télétravail en cas de circonstances exceptionnelles. Cette circulaire vise à l'imposer au moins 3 jours par semaine à compter du 3 janvier 2022 pour une durée de trois semaines pour les agents dont les fonctions le permettent et sous réserves des nécessités de service.

La Direction a indiqué que les jours fixes de télétravail ne seraient pas modifiables mais qu'ils seraient complétés le cas échéant par des jours de télétravail exceptionnels, les chefs de services devront notifier par courriel aux agents les modalités de cette mise en œuvre.

Concernant le matériel, il y a actuellement 700 équipements déjà déployés. Toutefois, en ce qui concerne la poursuite du plan d'action et notamment le recours aux ordinateurs portables et TINY en VPN15, la Direction a reconnu la difficulté rencontrée par les services informatiques dans ce contexte d'urgence...

La Direction a confirmé le maintien des accueils sur les CFP ainsi que la présence des vigiles dans la période. Conformément à la note RH2C, elle a précisé que des aménagements pourraient être prévus, avec une présence sur site acceptée ponctuellement en cas de difficultés particulières émergeant sur certaines missions, notamment en ce qui concerne la tenue de la comptabilité.

En réponse à notre intervention au sujet du Centre de Contact de Brest où deux cas COVID positif avaient été détectés, la Direction a indiqué que les opérations de désinfection des locaux étaient en voie d'être terminées en ce lundi 3 janvier et que les agents avaient été placés en télétravail. Une fois les opérations de nettoyage terminées dans les locaux, les agents pourront revenir en présentiel dans la limite de 1 ou 2 jours par semaine. Concernant les nouvelles règles d'isolement applicables à partir du 3 janvier 2022 pour les personnes positives et contact, la Direction s'assurera des conseils du Docteur LEBON.

Concernant la formation professionnelle, il nous a été confirmé qu'à ce stade elle serait maintenue en présentiel dans les départements ainsi que sur les sites de formations nationaux. La Direction a

expliqué que cette décision découlait de celle prise aux niveaux des universités qui restent ouvertes pendant la période, les écoles de la Fonction Publique font donc de même.

Lors de notre intervention, nous avons pris acte des déclinaisons des mesures en cours faisant suite aux annonces gouvernementales. Pour autant, nous avons rappelé que le télétravail rendu obligatoire dans la période pouvait générer des problématiques d'isolement chez certains de nos collègues pour lesquels le lien social au travail revêt un caractère important en terme d'équilibre personnel.

Nous n'avons pas manqué de dénoncer à nouveau le jusqu'au boutisme de la DGFIP qui, malgré le contexte explosif de la pandémie, n'en démord pas de déployer à tout prix ses restructurations délétères en ce début d'année 2022. Pour **F.O.-DGFIP**, la raison aurait été à tous le moins, de surseoir à ces opérations menées en dépit du bon sens.. Pour l'heure, les équipes notamment des SIP et SIE de Quimper et Quimperlé constatent que rien n'est prêt sur le plan fonctionnel et ils ne peuvent que déplorer l'inconséquence de décisions qui ne vont pas manquer de déstabiliser durablement l'organisation des services...depuis des années la DGFIP a misé sur l'exemplarité des collègues pour faire fonctionner des services de plus en plus exsangues en effectifs. Désormais, les restructurations ubuesques du NRP parviennent même à démotiver les agents les plus chevronnés, la coupe est pleine !!

En réponse à notre alerte sur les personnels susceptibles de souffrir d'isolement en lien avec le télétravail contraint, la Direction a indiqué que les directives ne prévoyaient pas d'exception à l'astreinte des 3 jours minimum, y compris pour les collègues pouvant être en situation de logement précaire, le principe étant de limiter les risques de contamination par une présence accrue au domicile..

Concernant la mise en œuvre des restructurations au 1^{er} janvier 2022, la Direction a reconnu des difficultés notamment dans le cadre de la passation de services avec des problématiques de pertes ponctuelles d'habilitations...Pour le reste, elle a indiqué que la mise en place des nouvelles équipes nécessitait un temps d'adaptation pour stabiliser l'organisation mais que les agents connaissaient leurs missions...La Direction a reconnu toutefois que démarrer dans un tel contexte n'était pas dès plus aisés...(sic)...En conclusion, elle a indiqué vouloir assurer un accompagnement tout particulier dans le cadre de ces opérations de restructurations...un déplacement de la Cheffe de pôle est prévu cette semaine sur les sites concernés ...

Pour F.O.- DGFIP, entre crise sanitaire sans fin et NRP, la lassitude collective pourrait très vite prendre le pas sur la résilience globale dont les personnels ont su faire preuve en ces temps difficiles..force est de constater que l'entêtement de l'administration à poursuivre ses contre-réformes ne participe en aucun cas à la préservation des collectifs de travail et à la sérénité générale !!



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée